

OUI, je veux soutenir l'action de **Sens Commun**, le mouvement conservateur pour bâtir une société durable

Merci d'écrire en majuscules :

Civilité* : M. Mme Mlle
Nom* : Prénom* :
Adresse* :
Code postal* : Ville* :
Pays* : Nationalité* :
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
Email* :
Profession/mandat :

*Champs obligatoires

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt :

La contribution que vous faites aujourd'hui vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal**

Je fais un don à Sens Commun :

- 20 € (soit 6,6 € après déduction d'impôt) 200 € (soit 66 € après déduction d'impôt)
 50 € (soit 16,5 € après réduction d'impôt) 500 € (soit 165 € après déduction d'impôt)
 100 € (soit 33 € après déduction d'impôt) Autre : €

A partir de 30 €, vous pouvez devenir adhérent de Sens Commun en cochant la case

Je certifie sur l'honneur que* Je suis une personne physique et le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (société, association, collectivité...), le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant, je suis de nationalité française ou résidant en France conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988
 J'accepte de recevoir les publications de Sens Commun

Date :
Lieu :

Signature :

"La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent" A. Camus

A retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de AFPSC*

Association SC - 75 rue de Lourmel - 75015 Paris

Un reçu fiscal vous sera adressé en avril 2021

* Les partis politiques ne peuvent accepter de dons que par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association de financement agréée. Vos dons à Sens Commun sont reçus par l'Association de Financement du Parti Sens Commun agréée en Préfecture en qualité d'association de financement, le 4 novembre 2013.

** **Plafond légal annuel** : Dans le cadre de la Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la Loi n°2017-286 du 6 mars 2017. L'article 11-4 dispose: "les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Par exception, les cotisations versées par les titulaires de mandats électifs nationaux ou locaux ne sont pas prises en compte dans le calcul du plafond mentionné au premier alinéa. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués(...) L'article 11-5 de la Loi n°88-227 précise que " ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. (...)"
Protection des données personnelles: Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de Sens Commun et de l'Association de Financement du Parti Sens Commun, agréée en tant qu'association de financement le 13 janvier 2014. En retournant ce formulaire, vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : contact@senscommun.fr ou à Sens Commun, 75 rue de Lourmel, 75015 Paris.